



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°15 du 07/05/2024

Membres ayant participé à la visioconférence du 07 mai 2024 de 19h00 à 21h00: Agnès MASSON-SIBUT, Damien GUIONIE (Secrétaire Général), Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Ludovic MEILLIER (Président CFA), Stephen LESFARGUES (DTN), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Eric DEDIEU, Frédéric GUERN, Hervé LAPEYRE, Boris ROTHERMUNDT (DTN Adjoint).

FEUILLES DE MATCH

La CFS souhaite apporter quelques points de précision concernant le remplissage des feuilles de matchs. Pour une meilleure lisibilité, il est exigé d'inscrire les annotations **M** pour les joueurs mutés, **EXT** pour les extensions, ainsi que **18U** et **JFL** dans la colonne **Numéro de Licence**.

De plus, il est impérativement demandé de ne plus utiliser l'annotation **E/ETR** pour désigner les joueurs étrangers.

ATTESTATIONS COLLECTIVES DE LICENCE

La CFS souhaite rappeler aux clubs que les photos des licenciés doivent être mises à jour à chaque changement de catégorie.

Il est demandé aux équipes de mettre à jour les photos de leurs licenciés au plus vite.

Pour rappel, en cas de doute sur l'identité d'un joueur, la vérification de l'identité peut être effectuée par la présentation de tout justificatif d'identité comprenant la photo de l'intéressé.

De plus, en cas de non-inscription d'un joueur sur l'attestation collective de licence présentée par son équipe, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence du joueur considéré sur la feuille de match ni sur le terrain.

LISTE DES 30 DÉFINITIVE

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

La CFS atteste la bonne réception de la demande de modification de sa liste provisoire faite par le club de Rouen. Suite à ces modifications, cette liste est désormais définitive.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

5ème Journée – 05 mai 2024

METZ COMETZ vs SÉNART TEMPLIERS – D1051 : [RAIN OUT – rencontre reportée au 02 Juin 2024](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs ROUEN HUSKIES – D1052 : [2-1, rencontre homologuée](#)

Montigny : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - Numéro de rencontre incorrect sur deux feuilles - Sanction : 20€

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1053 : [2-12, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1054 : [3-4, rencontre homologuée](#)
Montpellier : *Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1) - Sanction : 50€*

METZ COMETZ vs SÉNART TEMPLIERS – D1055 : [RAIN OUT – rencontre reportée au 02 Juin 2024](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs ROUEN HUSKIES – D1056 : [1-13, RAS, rencontre homologuée](#)

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1057 : [3-2, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1058 : [10-11, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE A

5ème Journée – 05 mai 2024

ROUEN HUSKIES 2 vs VALENCIENNES VIPÈRES – D2A051 : [0-4, rencontre homologuée](#)

Rouen : *Non transmission de la feuille de match, du décompte des lancers 18U et des attestations collectives de licence par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.4) - Sanction : 30€*

ROUEN HUSKIES 2 vs VALENCIENNES VIPÈRES – D2A052 : [7-6, rencontre homologuée](#)

SÉNART 2 TEMPLIERS vs THIAIS TIGERS – D2A053 : [11-1, RAS, rencontre homologuée](#)

SÉNART 2 TEMPLIERS vs THIAIS TIGERS – D2A054 : [14-4, rencontre homologuée](#)

Sénart : *Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1) - Sanction : 50€*

RONCHIN DRAGONS vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A055 : [2-0, RAS, rencontre homologuée](#)

RONCHIN DRAGONS vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A056 : [2-3, RAS, rencontre homologuée](#)

LA GUERCHE HAWKS vs PARIS UC – D2A057 : [4-3, rencontre homologuée](#)

La Guerche : *Expulsion d'un membre d'une équipe. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Nicolas HERNANDEZ - Sanction : 150€*

LA GUERCHE HAWKS vs PARIS UC – D2A058 : [7-23, rencontre homologuée](#)

La Guerche : *Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - Sanction : 10€*

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE B

5ème Journée – 05 mai 2024

EYSINES RAIDERS vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS – D2B041 : [0-2, rencontre homologuée](#)

Mezieu : *Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€*

EYSINES RAIDERS vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS – D2B042 : [8-16, rencontre homologuée](#)

Mezrieu : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

ANGLLET GAMBAS vs NICE CAVIGAL – D2B043 : [4-8, RAS, rencontre homologuée](#)

ANGLLET GAMBAS vs NICE CAVIGAL – D2B044 : [3-7, RAS, rencontre homologuée](#)

CLERMONT ARVERNES vs BÉZIERS PIRATES – D2B045 [3-2, rencontre homologuée](#)

Clermont : Expulsion d'un membre d'une équipe. (RG art.216/ RD anx. 1 art. 4) - Gen TAGUCHI - Sanction : 150€ ; 2 avertissements aux membres d'une même équipe (RD anx. 1 art. 3) - Olivier CHARLIONET & Julien FRESLON - Le club sera sanctionné au prochain avertissement

CLERMONT ARVERNES vs BÉZIERS PIRATES – D2B046 : [5-4, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL

6ème Journée – 04 & 05 mai 2024

PESSAC PANTHÈRES vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1M061 : [15-8, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs MONTPELLIER BARRACUDAS - D1M062 : [4-14, rencontre homologuée](#)

Montpellier : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

MONTPELLIER BARRACUDAS vs PESSAC PANTHÈRES - D1M063 : [17-2, rencontre homologuée](#)

Montpellier : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1M064 : [20-5, rencontre homologuée](#)

Montpellier : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

PESSAC PANTHÈRES vs MONTPELLIER BARRACUDAS - D1M065 : [0-14, rencontre homologuée](#)

Montpellier : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs PESSAC PANTHÈRES- D1M066 : [11-9, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 MASCULINE DE SOFTBALL

Report 1ère Journée – 05 mai 2024

CONTES COBRAS vs ENTENTE LUNEVRAY - D2M013 : [6-5, rencontre homologuée](#)

Contes : Non transmission de la feuille de match, du décompte des lancers 18U et des attestations collectives de licence par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.4) - Sanction : 30€

ENTENTE LUNEVRAY vs CONTES COBRAS - D2M014 : [9-2, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 FÉMININE DE SOFTBALL

4ème Journée – 05 mai 2024

COLOMBES WILDCATS vs RONCHIN DRAGONS - D2F041 : [19-12, RAS, rencontre homologuée](#)

RONCHIN DRAGONS vs COLOMBES WILDCATS - D2F042 : [7-20, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs BÉZIERS PIRATES - D2F043 : [7-2. rencontre homologuée](#)

Toulouse : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - JFL - Sanction : 10€

Béziers : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

BÉZIERS PIRATES vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D2F044 : [10-17. rencontre homologuée](#)

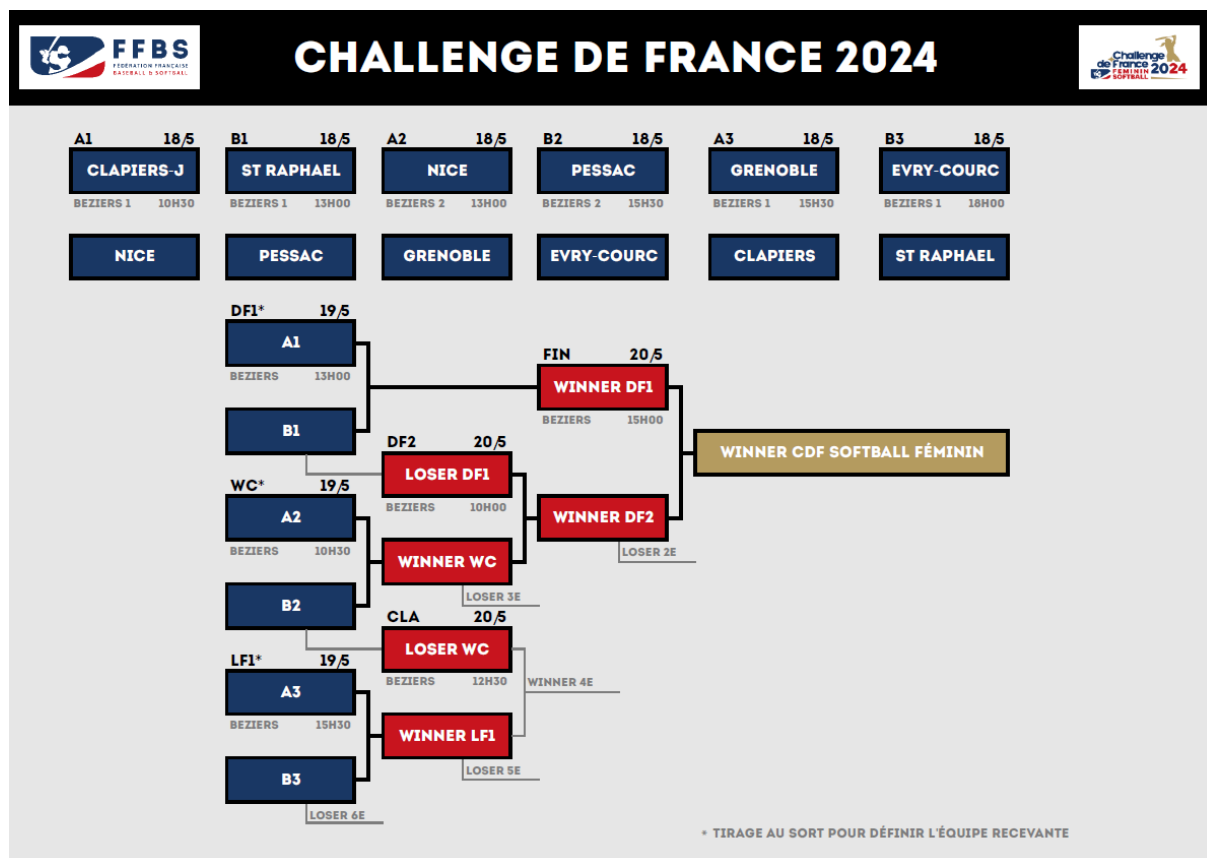
Toulouse : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - JFL - Sanction : 10€

Béziers : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

CHALLENGE DE FRANCE FÉMININ DE SOFTBALL

La réunion technique du Challenge de France Féminin de Softball aura lieu le mardi 14 mai 2024 à 20h00.

Veuillez trouver ci-dessous le nouveau planning de la compétition :

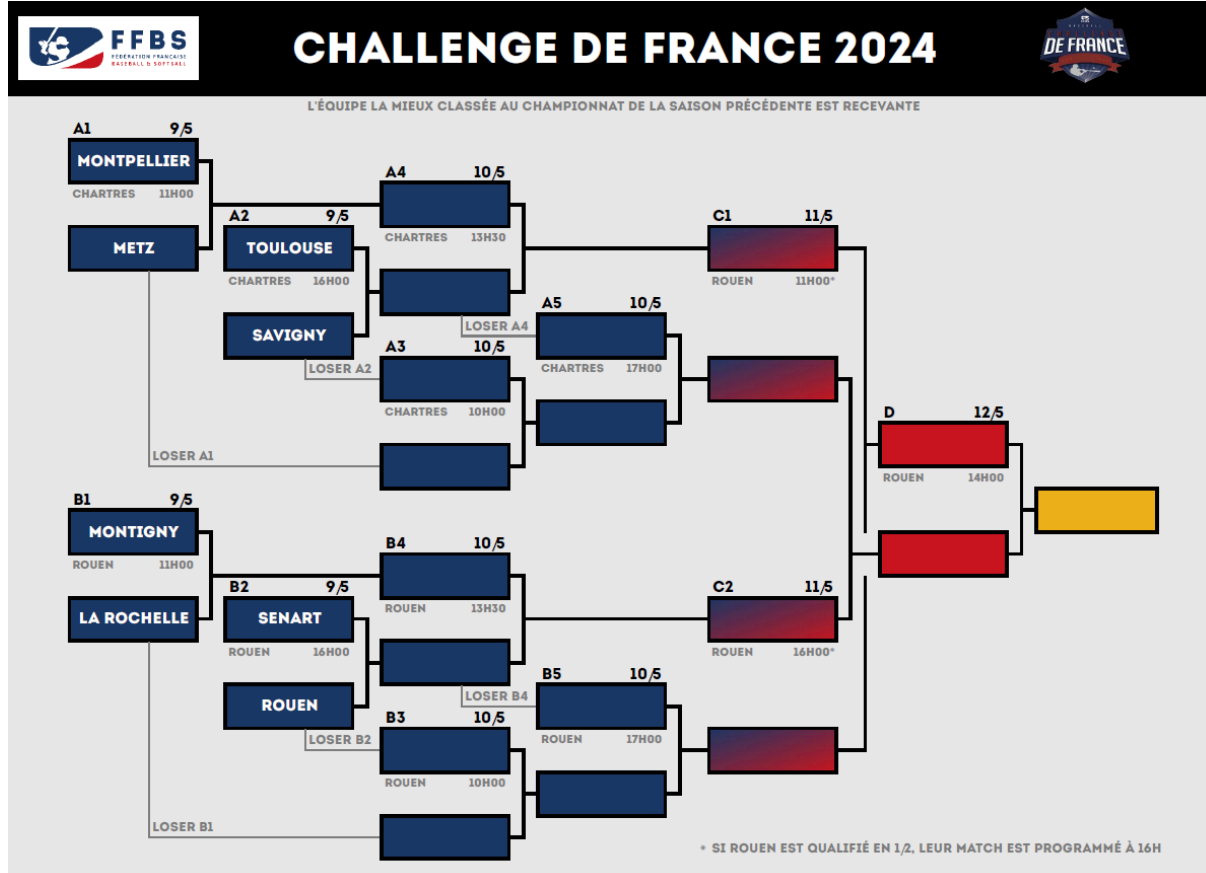


CHALLENGE DE FRANCE DE BASEBALL

La réunion technique du Challenge de France de Baseball s'est tenue le lundi 06 mai 2024 à 19h00.

La CFS souhaite une bonne compétition aux 8 équipes engagées et remercie les clubs de Rouen et Chartres pour son organisation.

Veuillez trouver ci-dessous le planning de la compétition :



OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL BALLE LENTE

Les inscriptions pour l'Open De France De Softball Balle Lente, prévu les 06 et 07 juillet à Nantes, sont ouvertes.

La CFS nomme Monsieur MAYS François comme Commissaire Technique de la compétition

Les équipes souhaitant participer doivent renvoyer leur fiche d'inscription avant la date limite du 12 mai 2024.

Pour l'instant, trois équipes sont inscrites. La tenue de la compétition est confirmée.

La compétition qualifie l'équipe victorieuse pour la Coupe d'Europe de softball mixte balle lente la saison suivante.

RAPPEL IMPORTANTS

Temps entre chaque rencontre

En cas de rencontres successives opposant les mêmes équipes, la CFS préconise que l'intervalle entre la fin de la première rencontre et la suivante soit de **quarante-cinq (45) minutes**, en baseball et en softball.

Comptage des lancers pour les lanceurs 18U en baseball

Les 18U sont soumis à un quota de lancers en baseball. **Le comptage des lancers est à la charge de l'équipe du lanceur concerné.** Ce n'est pas au scoreur de compter les lancers en championnat D1 ou D2 de baseball, ni même de s'assurer que cette tâche est prise en compte par l'équipe.

Le comptage des lancers n'est pas non plus assuré par l'outil myWBSC ; le comptage fourni par celui-ci ne peut être considéré comme officiel.

Cette saison, et pour la 1ère fois, la D1 Baseball est gérée par myWBSC. Les rencontres sont donc visibles en direct sur le site « stats ffbs » lorsqu'un opérateur tablette est présent à côté du scoreur papier.

A la fin du match, le match devient « UNOFFICIAL ». Ceci est visible lorsqu'on clique sur le match.

21/04/2024, 11:00
Terrain Annie Couton
UNOFFICIAL

Il restera dans ce statut tant qu'il n'aura pas été vérifié par le directeur du championnat.

Après vérification, celui-ci passe le statut à « OFFICIAL ».

14/04/2024, 11:00
Sénart Baseball Field
OFFICIEL

Certes, les opérateurs ont comme consigne de vérifier les lanceurs et les statistiques avec le scorage papier, mais il n'y a que 45 minutes entre les matchs et il n'est pas toujours possible de tout vérifier après le match.

De ce fait, le directeur du championnat vérifie la saisie et peut être amené à modifier les lanceurs gagnant / perdant, changer un hit en choix défensif...

Merci donc pour votre indulgence.

Transferts internationaux

Article 86 des Règlements Généraux :

“Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d'un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié.”

Liste des 30

Article 159.4 des Règlements Généraux :

“Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.

Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l'Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.

Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu'à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive."

Les listes provisoires des 30 noms étaient donc attendues au plus tard :

Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin

Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin

Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball

Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin

Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 2 de Baseball

Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 9 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs**

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Roster Imprimé

Il est important de fournir un roster imprimé datant **de moins de 3 jours** lors de chaque match.

L'attestation collective de licence servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre (non suspendue par exemple), la CFS demande à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présentes dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur cette attestation collective de licence ("Roster Joueurs" ou "Roster Staff").

Téléversement des Documents de Matchs

Les documents de matchs doivent être téléversés sur upload.ffbs.fr **avant lundi 12h**. Assurez-vous que tous les documents sont **en PDF et en bonne qualité**. Les feuilles de match et les rosters doivent être **en format portrait**, tandis que les feuilles de score doivent être envoyées **au format paysage**, tout comme les décomptes des lancers 18U.

Communication des Scores

Les scores doivent être communiqués à la CFS **dans les 2 heures suivant la fin de la rencontre**. Pour cela, un groupe WhatsApp dédié a été mis en place pour chaque compétition. Il est aussi possible d'envoyer les résultats par mail à cfs@ffbs.fr. Il faudra identifier les rencontres par leurs numéros et les noms des clubs impliqués, en plus des scores #rencontre Recevant X - X Visiteur (ex: D1F011 Saint-Raphaël 11 - 4 Grenoble).

Pour la D1 Baseball, veuillez trouver **les numéros de rencontres** via le lien suivant :

<https://static.wbsc.org/uploads/federations/14/documents/87a2083b-edd8-f69e-dd76-e4fbdf2679f6.pdf>

Veuillez noter que ce groupe sera utilisé uniquement pour la communication des résultats. En cas de débordement, le groupe sera fermé et les résultats seront à communiquer par mail.

Tout résultat envoyé dans un autre canal que les deux mentionnés ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Signature du Manager Diplômé

Il est impératif que le manager diplômé signe la feuille de match.

Remplissage Correct des Feuilles

Il est important de remplir correctement toutes les feuilles de match.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RECOURS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S

